

Dispositif « Captages Grenelle / prioritaires »

DREAL Alsace
05/02/2015



Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace
Service Milieux et Risques Naturels

Introduction

- Entrée « Code de l'environnement » et plus « Code de la Santé »
- Différents niveaux « de protection » pour les captages AEP :
 - Captages inscrits dans le registre des zones protégées (RZP) lié au SDAGE : « masses d'eau utilisées pour le captage d'eau destinée à la consommation humaine et fournissant en moyenne plus de 10 m³ d'eau par jour ou desservant plus de 50 personnes [...] ainsi que celles destinées dans le futur à un tel usage » (= liste d'information qui comprenait environ **1250 captages en Alsace** dans sa version de 2010)
 - Captages du RZP signalés dans le SDAGE du fait de leur qualité d'eau brute dégradée (= liste de signalement qui comprend **123 captages en Alsace** dans la version du SDAGE 2016-2021 actuellement en consultation du public)
 - Captages « Grenelle » / « Prioritaires » (= liste prioritaire qui comprend **55 captages en Alsace** au 05/02/2015) sur lesquels des plans d'actions doivent être mis en place car présentant une importance particulière du fait de :
 - l'intensité de la dégradation sur l'eau brute
 - le caractère stratégique de la ressource (population desservie, absence de ressource alternative, projet de récup. de la ressource)
 - l'opportunité à agir (maître d'ouvrage porteur, actions déjà engagées)

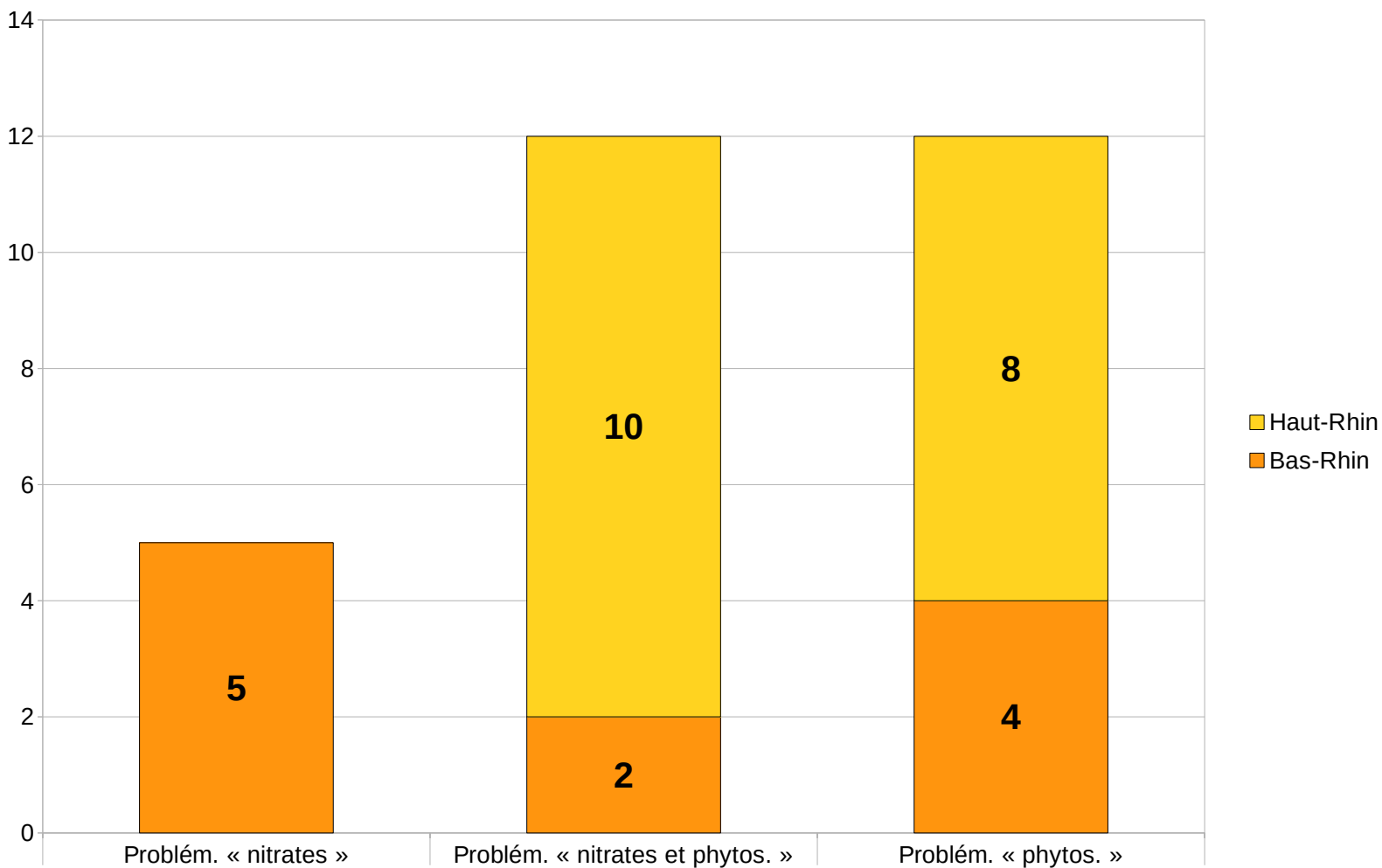
Contexte autour de la démarche « Grenelle »

- Objectif d'atteinte du bon état fixé à **2015 pour tous les captages inscrits au registre des zones protégées (DCE)**
- Le Grenelle dit (article 27 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009) :
« En outre, d'ici à 2012, des plans d'action seront mis en œuvre en association étroite avec les agences de l'eau pour assurer la protection des cinq cents captages les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et produits phytosanitaires. »
- Objectifs nationaux « Grenelle » doublés en 2013-2014 : la feuille de route 2014 pour la transition écologique issue de la Conférence environnementale de septembre 2013 demande que 1000 captages prioritaires soient identifiés dans les projets de SDAGE adoptés en septembre 2014 par les comités de bassin

1ère étape : délimitation des AAC

- La plupart des AAC alsaciennes ont été délimitées en 2009 par le bureau d'études THERA suite à un marché de l'AERM





*Répartition des aires d'alimentation « Grenelle / prioritaires »
par département et par problématique
(problématiques issues du SDAGE 2016-2021 en cours de consultation du public)*

		N° AAC	Nom installation	Commune	Problématique
Bas-Rhin	Anciens « Grenelle »	67001	FORAGES DE MOMMENHEIM	MOMMENHEIM	Nitrates et Phytosanitaires
		67002	FORAGE DE NEUHAEUSEL	NEUHAEUSEL	Phytosanitaires
		67004	FORAGES DE HERRLISHEIM	HERRLISHEIM	Phytosanitaires
		67007	FORAGE DE BEINHEIM	SELTZ	Phytosanitaires
		67008	FORAGE DE ROESCHWOOG	ROESCHWOOG	Phytosanitaires
		67012	FORAGE D'EPFIG	EPFIG	Nitrates
		67047	FORAGES DE DAMBACH-LA-VILLE	DAMBACH-LA-VILLE	Nitrates
		67048	FORAGE DE KRAUTERGERSHEIM	KRAUTERGERSHEIM	Nitrates
		67049	FORAGE DE ZELLWILLER	ZELLWILLER	Nitrates et Phytosanitaires
	Nouveaux « prioritaires »	67013	FORAGE DE KINTZHEIM	SELESTAT	Nitrates
67003		FORAGE DE HILSENHEIM	HILSENHEIM	Nitrates	
Haut-Rhin	Anciens « Grenelle »	68001	PUITS KABIS A BLOTZHEIM	BLOTZHEIM	Nitrates et Phytosanitaires
		68006	FORAGE SYNDICAL A TAGOLSHEIM	TAGOLSHEIM	Phytosanitaires
		68007	FORAGE BANHOLTZ A HIRSINGUE	HIRSINGUE	Phytosanitaires
		68008	PUITS DE JETTINGEN	JETTINGEN	Nitrates et Phytosanitaires
		68009	FORAGE COMMUNAL DE WILLER	WILLER	Nitrates et Phytosanitaires
		68010	SOURCE STRUETH A HENFLINGEN	HENFLINGEN	Nitrates et Phytosanitaires
		68011	SOURCES KRAYBACH A RANSPACH-LE-BAS	RANSPACH-LE-BAS	Nitrates et Phytosanitaires
		68012	PUITS RICHTENBRUNNEN A FOLGENSBOURG	FOLGENSBOURG	Phytosanitaires
		68050	SOURCES VORDERE BITCHE ET INNERE KICHEL A BETTENDORF	BETTENDORF	Phytosanitaires
		68051	SOURCES DE GRENTZINGEN	GRENTZINGEN	Phytosanitaires
		68052	FORAGE COMMUNAL DE KNOERINGUE	KNOERINGUE	Nitrates et Phytosanitaires
		68053	SOURCES DE RANSPACH-LE-HAUT	RANSPACH-LE-HAUT	Phytosanitaires
		68054	SOURCE KECHHOLTZ A ROPPEZTWILLER	ROPPEZTWILLER	Phytosanitaires
		68055	SOURCE EGGENGRABEN A STEINSOULTZ	STEINSOULTZ	Nitrates et Phytosanitaires
		68056	PUITS VIEHWEG A WENTZWILLER	WENTZWILLER	Phytosanitaires
		68057	SOURCES GEHRENBACH A WERENTZHOUSE	WERENTZHOUSE	Nitrates et Phytosanitaires
	Nouveaux « prioritaires »	Définie par un bureau d'étude	PUITS DE WITTELSHEIM GARE	WITTELSHEIM / STAFFELFELDEN	Nitrates et Phytosanitaires
		68014	FORAGE COMMUNAL DE ROUFFACH	ROUFFACH	Nitrates et Phytosanitaires

Liste des aires d'alimentation de captages « Grenelle » et « prioritaires » en Alsace

- Après la délimitation des AAC « Grenelle » et « prioritaires » :
 - validation de la délimitation par le comité de pilotage local
 - réalisation d'un diagnostic territorial des pressions (avec un volet agricole et un volet non agricole)
 - élaboration de plans d'actions

- Deux solutions envisageables pour protéger ces AAC :
 - mise en place de plans d'actions volontaires sans entrer dans un dispositif réglementaire
 - mise en place du dispositif réglementaire « ZSCE »

- Le dispositif réglementaire de « zones soumises à contraintes environnementales » (ZSCE) :
 - délimitation des aires d'alimentation dans un premier arrêté préfectoral
 - définition d'objectifs et de plans d'actions volontaires qui s'y appliquent dans un second arrêté
 - réalisation d'un bilan au bout de 3 années d'actions volontaires

↳ si les objectifs fixés initialement ne sont pas atteints, certaines mesures du volet agricole des plans d'actions peuvent être imposées dans un nouvel arrêté préfectoral

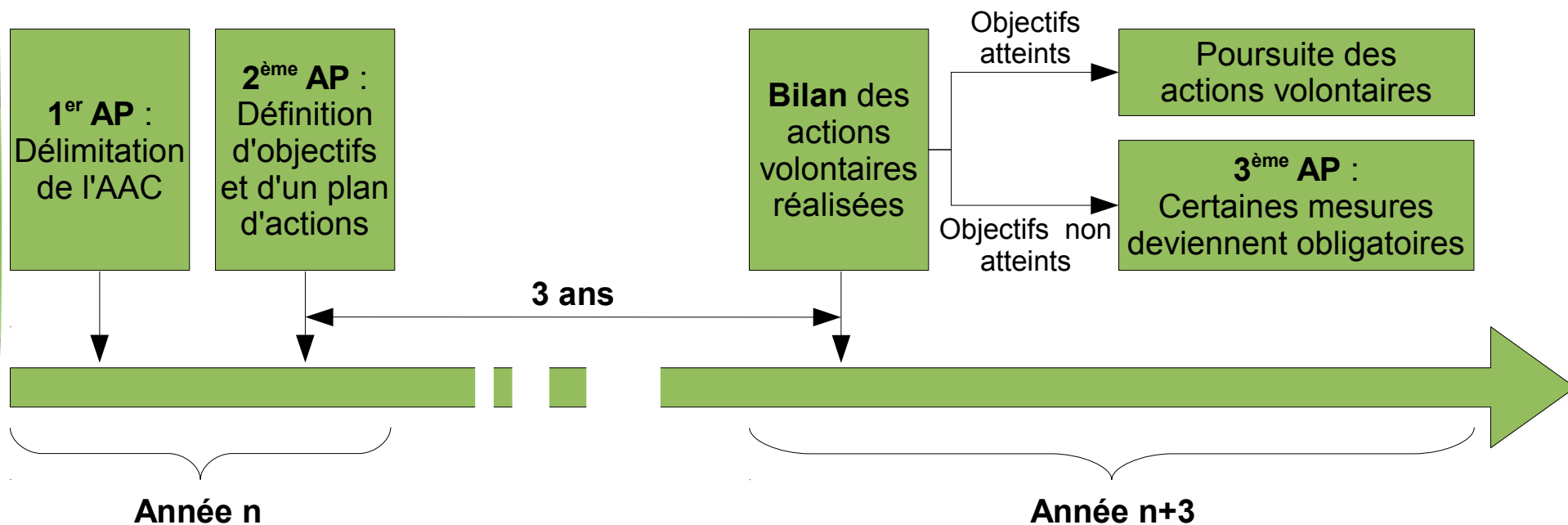


Schéma de mise en place du dispositif ZSCE

- En Alsace : actions volontaires dans un premier temps, sans entrer dans le dispositif ZSCE
 - à noter le cas particulier de Fossemaigne, commune franc-comtoise située à la limite du Haut-Rhin

Gouvernance en Alsace

- Plans d'actions établis par des comités de pilotage locaux présidés par les collectivités en charge de l'AEP
 - Y participent notamment : collectivités locales, syndicats d'eau, CARA, CGs, APRONA, DDTs, ARS, AERM, ...
- Suivi et encadrement au niveau départemental variant en fonction du département :
 - dans le Bas-Rhin, le CG 67 anime un « protocole captages » qui rassemble tous les partenaires concernés par cette problématique : AERM, DRAAF, DREAL, DDT, ARS, Chambre d'agriculture, syndicats d'eau potable (SDEA, ...), collectivités, APRONA, ...
 - dans le Haut-Rhin, la DDT 68 anime un groupe de travail départemental, dans le cadre de la MISEN 68, en charge du suivi de la mise en œuvre des plans d'actions (composition du groupe quasi-similaire à celle du 67)

État d'avancement des plans d'actions

- État d'avancement :
 - tous les captages « Grenelle » disposent à ce jour d'un plan d'actions
 - pour ce qui est des nouveaux captages prioritaires, la démarche :
 - va démarrer pour Hilsenheim et Rouffach,
 - a déjà démarré pour Wittelsheim,
 - est en cours de finalisation pour Kintzheim
- Mais la qualité des diagnostics et des plans d'actions diffèrent dans les deux départements :
 - dans le Bas-Rhin, certains diagnostics sont anciens comme à Neuhaeusel, Herrlisheim, Mommenheim, Zellwiller ou Krautergersheim où les diagnostics datent de 2008 et n'ont pas été réalisés sur toute l'AAC
 - dans le Haut-Rhin, les diagnostics agricoles sont exhaustifs car basés sur des enquêtes individuelles des exploitants de façon à ce que 95 % de la SAU soit enquêtée
- A noter que la « méthode haut-rhinoise » pour le diagnostic agricole a été reprise dans le Bas-Rhin pour l'AAC de Kintzheim

	N° AAC	Nom installation	Commune	Problématique	Validation du plan d'actions ?	
Bas-Rhin	Anciens « Grenelle »	67001	FORAGES DE MOMMENHEIM	MOMMENHEIM	Nitrates et Phytosanitaires	Oui (2012)
		67002	FORAGE DE NEUHAEUSEL	NEUHAEUSEL	Phytosanitaires	Oui
		67004	FORAGES DE HERRLISHEIM	HERRLISHEIM	Phytosanitaires	Oui (2012)
		67007	FORAGE DE BEINHEIM	SELTZ	Phytosanitaires	Oui (2012)
		67008	FORAGE DE ROESCHWOOG	ROESCHWOOG	Phytosanitaires	Oui (2012)
		67012	FORAGE D'EPFIG	EPFIG	Nitrates	Oui (2012)
		67047	FORAGES DE DAMBACH-LA-VILLE	DAMBACH-LA-VILLE	Nitrates	Oui (2012)
		67048	FORAGE DE KRAUTERGERSHEIM	KRAUTERGERSHEIM	Nitrates	Oui (2012)
		67049	FORAGE DE ZELLWILLER	ZELLWILLER	Nitrates et Phytosanitaires	Oui (2012)
	Nouveaux « prioritaires »	67013	FORAGE DE KINTZHEIM	SELESTAT	Nitrates	En cours de finalisation
67003		FORAGE DE HILSENHEIM	HILSENHEIM	Nitrates	Démarche n'ayant pas encore démarré	
Haut-Rhin	Anciens « Grenelle »	68001	PUITS KABIS A BLOTZHEIM	BLOTZHEIM	Nitrates et Phytosanitaires	Oui (2012)
		68006	FORAGE SYNDICAL A TAGOLSHEIM	TAGOLSHEIM	Phytosanitaires	Oui (2014)
		68007	FORAGE BANHOLTZ A HIRSINGUE	HIRSINGUE	Phytosanitaires	Oui (2013)
		68008	PUITS DE JETTINGEN	JETTINGEN	Nitrates et Phytosanitaires	Oui (2012)
		68009	FORAGE COMMUNAL DE WILLER	WILLER	Nitrates et Phytosanitaires	Oui (2014)
		68010	SOURCE STRUETH A HENFLINGEN	HENFLINGEN	Nitrates et Phytosanitaires	Oui (2012)
		68011	SOURCES KRAYBACH A RANSPACH-LE-BAS	RANSPACH-LE-BAS	Nitrates et Phytosanitaires	Oui (2012)
		68012	PUITS RICHTENBRUNNEN A FOLGENSBOURG	FOLGENSBOURG	Phytosanitaires	Oui (2014)
		68050	SOURCES VORDERE BITCHE ET INNERE KICHEL A BETTENDORF	BETTENDORF	Phytosanitaires	Oui (2012)
		68051	SOURCES DE GRENTZINGEN	GRENTZINGEN	Phytosanitaires	Oui (2014)
		68052	FORAGE COMMUNAL DE KNOERINGUE	KNOERINGUE	Nitrates et Phytosanitaires	Oui (2012)
		68053	SOURCES DE RANSPACH-LE-HAUT	RANSPACH-LE-HAUT	Phytosanitaires	Oui (2012)
		68054	SOURCE KECHHOLTZ A ROPPEZTWILLER	ROPPEZTWILLER	Phytosanitaires	Oui (2013)
		68055	SOURCE EGGENGRABEN A STEINSOULTZ	STEINSOULTZ	Nitrates et Phytosanitaires	Oui (2013)
		68056	PUITS VIEHWEG A WENTZWILLER	WENTZWILLER	Phytosanitaires	Oui (2014)
		68057	SOURCES GEHRENBACH A WERENTZHOUSE	WERENTZHOUSE	Nitrates et Phytosanitaires	Oui (2014)
		Nouveaux « prioritaires »	Définie par un bureau d'étude	PUITS DE WITTELSHEIM GARE	WITTELSHEIM / STAFFELFELDEN	Nitrates et Phytosanitaires
	68014		FORAGE COMMUNAL DE ROUFFACH	ROUFFACH	Nitrates et Phytosanitaires	Démarche n'ayant pas encore démarré

État d'avancement des plans d'actions dans les AAC « Grenelle » et « Prioritaires »

Conclusion

- Les plans d'actions mis en place doivent pouvoir répondre aux enjeux « qualité de l'eau », en particulier dans les secteurs où la problématique « nitrates » est encore forte
 - pertinence des plans d'actions (vis-à-vis des enjeux) ?
- La directive nitrates identifie des zones renforcées correspondant aux AAC dont la teneur en nitrates est supérieure à 40 mg/L
 - certains des captages « Grenelle » et « Prioritaires » font partie de ces zones renforcées
 - des mesures réglementaires supplémentaires s'y appliquent, en plus de toutes les autres mesures applicables en zones vulnérables

Merci de votre attention



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace
Service Milieux et Risques Naturels